

D2023-027

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise (Firm name)	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise (type of firm)	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise (address)	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	D2022-057, oui changement d'horaire de plus de 30 minutes
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Épinal Avenue du Général de Gaulle 88000 Epinal 48.17775, 6.44209
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	4710 Quai Sainte-Catherine 54000 Nancy 48.6448, 6.1904

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

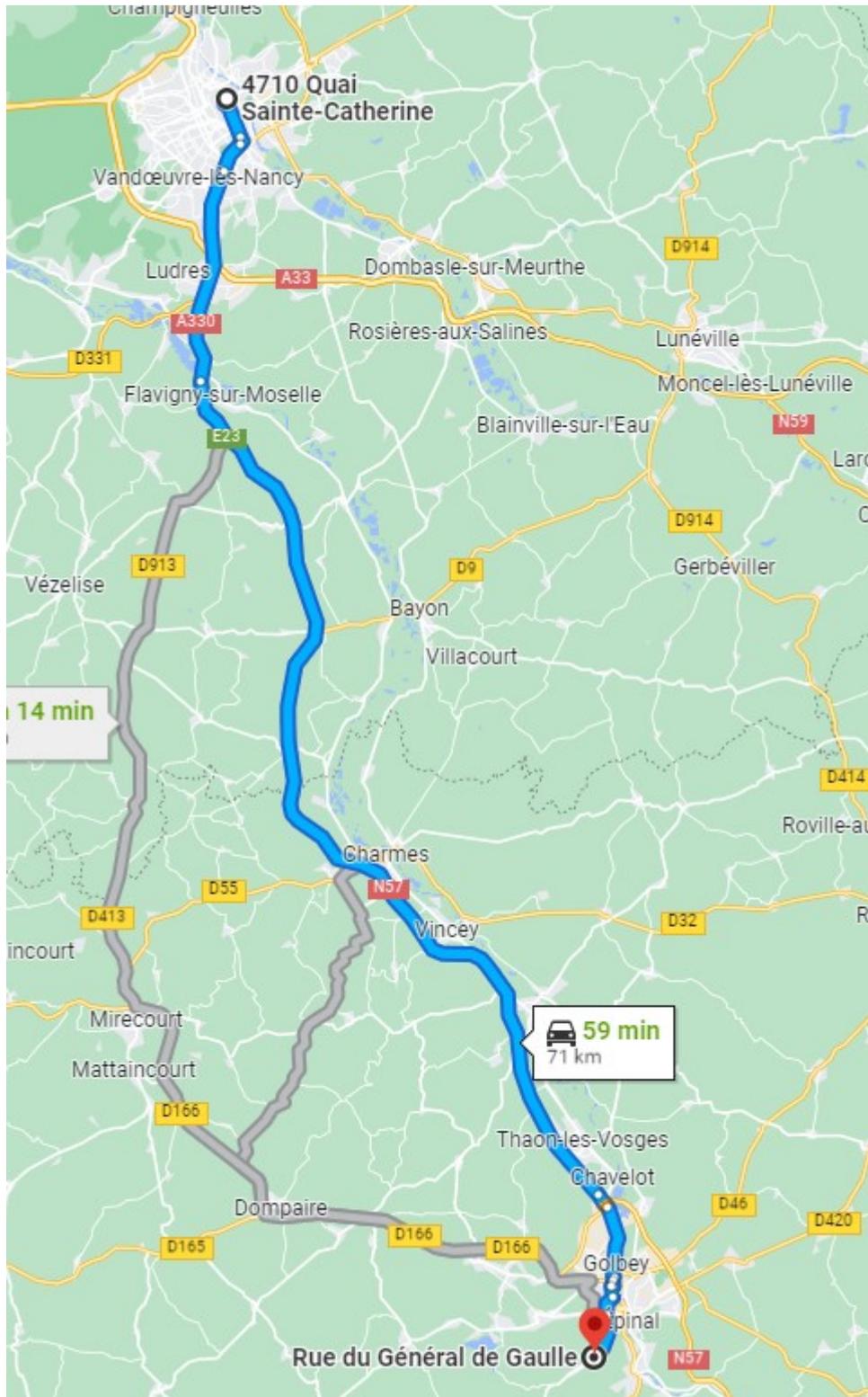
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Épinal to Nancy
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	<i>1heures 05 minutes-1heures 00 minutes</i>
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Épinal to Nancy

Pièce jointe n°1

Itinéraire Épinal to Nancy



Pièce jointe n°2
Fréquence Épinal to Vandoeuvre-Lès-Nancy

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Épinal to Nancy	Départs de Nancy to Epinal
Lundi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Mardi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Mercredi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Jeudi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Vendredi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Samedi	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Dimanche	07h45-08h50 / 11h15-12h20	18h25-19h25 / 22h05-22h55
Offre par trajet	51 places (tous les jours)	51 places (tous les jours)